



CYCLOSPORTIVE « L'ÉCHAPPEE NC LA 1ERE »

Dimanche 24 août 2025 Parc provincial de la Rivière Bleue

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE v2

Article 1 – Description de l'épreuve

Le comité régional cycliste de Nouvelle-Calédonie organise une cyclo sportive sur route qui se tiendra sur la commune du Mont Dore, le dimanche 24 août 2025 à partir de 8h00.

L'évènement propose 3 circuits, une randonnée familiale non chronométrée de 37 km et deux parcours chronométrés de 65 km et 107 km.

Le départ et l'arrivée de l'épreuve se feront à l'embranchement du parc provincial de la Rivière Bleue.

Article 2 – Les parcours

- RANDONNEE FAMILIALE : 37 km, le long du lac de Yaté avec un demi-tour à l'embranchement des chutes de la Madeleine. **Départ à 8h15, parcours non chronométré.**

► <https://www.openrunner.com/route-details/20992725>

- PETIT PARCOURS : 65 km, direction le col des deux Tétos, col de Mourange, route de la corniche et demi-tour à l'ancienne mairie de Plum. **Départ à 8h10.**

► <https://www.openrunner.com/route-details/21448869>

- GRAND PARCOURS : 107km, direction le col des deux Tétos, col de Mourange, route de la corniche, plage de Carcassonne, rivière des pirogues, col de Prony, chutes de la Madeleine et retour par le long du lac de Yaté. **Départ à 8h00.**

► <https://www.openrunner.com/route-details/20957455>

Article 3 – Conditions de participation

COURSES CHRONOMETREES

- **Âge minimum :** 15 ans
- **Mineurs :** Autorisation parentale obligatoire.
 - 15–16 ans : parcours de 37 ou 65 km uniquement
 - 17 ans : parcours jusqu'à 107 km autorisé
- **Licenciés FFC :** Autorisés sur présentation de leur licence
- **Non-licenciés :** Certificat médical de moins d'un an obligatoire pour la course chronométrée et classée

COURSE NON CHRONOMETREE

- **Mineurs :** Autorisation parentale obligatoire. Les mineurs de moins de 15 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- **Pas d'obligation de licence ni de certificat médical**

Course ouverte aux vélos à assistance électrique et les VTT uniquement sur la randonnée familiale en non chronométré.



CYCLOSPORTIVE « L'ÉCHAPPEE NC LA 1ERE »

Dimanche 24 août 2025 Parc provincial de la Rivière Bleue

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE v2

Article 4 – Catégories et classements

| PARCOURS FAMILIAL | PETIT PARCOURS | GRAND PARCOURS |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Scratch général | Scratch général homme | Scratch général homme |
| | Scratch général femme | Scratch général femme |
| | 15-16 ans homme | 15-16 ans homme |
| | 15-16 ans femme | 15-16 ans femme |
| | 17-18 ans homme | 17-18 ans homme |
| | 17-18 ans femme | 17-18 ans femme |
| | 19-22 ans homme | 19-22 ans homme |
| | 19-22 ans femme | 19-22 ans femme |
| | 23-29 ans homme | 23-29 ans homme |
| | 23-29 ans femme | 23-29 ans femme |
| | 30-39 ans homme | 30-39 ans homme |
| | 30-39 ans femme | 30-39 ans femme |
| | 40-49 ans homme | 40-49 ans homme |
| | 40-49 ans femme | 40-49 ans femme |
| | 50-59 ans homme | 50-59 ans homme |
| | 50-59 ans femme | 50-59 ans femme |
| | 60-69 ans homme | 60-69 ans homme |
| Plus de 60 ans femme | 60-69 ans femme | |
| | | 70 ans et plus homme |

Article 5 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Un maillot de vainqueur sera attribué au vainqueur en temps scratch femme et homme, au général dans les deux parcours chronométrés.

Article 6 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve, et celles concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place pour statuer immédiatement.

Article 7 – Prix d'inscription

L'inscription comprend l'attribution d'un package :

- Randonnée non chronométrée : un dossard et un bidon d'hydratation ;
- Petits et grands parcours : un dossard, un bidon d'hydratation et un teeshirt de l'évènement pour les 100 premiers inscrits.

Des produits de ravitaillement seront proposés aux postes de sécurités, et l'organisation assure la présence médicale et l'assistance médicale en cas de difficulté.

Les packages seront à récupérer chez les vélocistes identifiés.



CYCLOSPORTIVE « L'ÉCHAPPEE NC LA 1ERE »

Dimanche 24 août 2025 Parc provincial de la Rivière Bleue

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE v2

PARCOURS FAMILIAL

Course non chronométrée : 1500 FCP, gratuit pour les moins de 18 ans.

PETIT PARCOURS

Course chronométrée : 6500 FCFP, 3000 FCFP pour les moins de 18 ans.

GRAND PARCOURS

Course chronométrée : 6500 FCFP, non ouvert aux moins de 18 ans.

Une majoration du prix de 1000 FCFP du prix d'inscription sera effective 3 semaines avant la date de l'évènement.

Article 8 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'au vendredi 15 août 2025 minuit.

Article 9 – Sécurité

Le port du casque à coque rigide et de la jugulaire est obligatoire.

Respect du code de la route.

Véhicule d'assistance personnelle interdit sur les parcours.

Présence de :

- Signaleurs bénévoles ;
- Véhicules ouvreuse et de fermeture
- Dispositifs de secours : ambulance et médecin.

Environnement : zéro déchet, veuillez conserver vos emballages lors de la course et les jeter dans les zones de collectes prévues.

Prévoir les gourdes aux ravitaillements.

Favoriser le covoiturage pour se rendre sur l'évènement.

Le respect de l'environnement, des consignes de sécurité, des autres coureurs est attendu pour chacun.

Article 10- remise des dossards

Les packages seront à récupérer chez les vélocistes identifiés.

Le jour de l'épreuve, les dossards sont à porter au dos du maillot du cycliste.

Article 11 – Ravitaillements

Il est prévu 3 zones de ravitaillements :

- parcours famille : au demi-tour de l'embranchement des chutes de la Madeleine ;
- petit et grand parcours : au warf de l'école Les Dauphins ;
- grand parcours : au sommet du col de Prony.



CYCLOSPORTIVE « L'ÉCHAPPEE NC LA 1ERE »
Dimanche 24 août 2025 Parc provincial de la Rivière Bleue

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE v2

Article 12 – Annulation/climat

En cas de conditions météorologiques extrêmes, l'épreuve pourra être reportée ou annulée sur décision conjointe de l'organisateur et des autorités (gendarmerie, services de secours). En cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Article 13 – Contact Comité Cycliste

com-route@crc.nc

L'inscription vaut acceptation complète du présent règlement.